

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat je vous remercie de votre présence.

Partout en Europe, en Suisse et dans notre Canton, nous sommes en train de vivre une situation extraordinaire. Une deuxième fois.

Derrière ce paradoxe, il y a une réalité inquiétante. Les contaminations au coronavirus progressent à très grande vitesse dans notre pays, et les hôpitaux voient affluer des patients qui ont de plus en plus besoin de soins, y compris de soins aigus. Personne n'est épargné. Depuis le début de la crise, vous aviez l'habitude de voir ma collègue Béatrice Métraux aux point presse du gouvernement. Comme vous le savez Mme Métraux est actuellement en isolement – nous sommes en pensée avec elle et lui souhaitons un prompt rétablissement.

La crise exceptionnelle de l'épidémie de coronavirus que nous avons connu à partir de mars dernier s'inscrit dans la durée. Les experts ont toujours prévenu qu'après les mesures drastiques de semi-confinement permettant d'enrayer la progression de l'épidémie, nous ferions vraisemblablement face à une deuxième vague. Ce moment est arrivé. Comme Mme Ruiz l'expliquera le système hospitalier est sous tension grave, ce qui implique que nous devons prendre des mesures de protection de la population.

Heureusement, nous abordons cette deuxième vague à bien des égards dans des meilleures conditions que la première. Les gestes barrière – se tenir à distance, se laver régulièrement les mains, porter un masque – sont désormais connus et nous avons les moyens de les appliquer. Notre organisation aussi a pu être rodée lors de la première phase, et nous avons tiré des leçons que nous allons pouvoir appliquer dès maintenant. Durant l'été notre dispositif de suivi des cas (*contact tracing*) et de mise en quarantaine a été fortement renforcé – nous sommes d'ailleurs le Canton qui a le plus eu recours à cet instrument.

Grâce à cet apprentissage, la volonté du Conseil d'Etat est que les mesures nécessaires de protection de la population, qui doivent préserver la capacité du système de santé à soigner tout le monde, puissent se faire avec un impact le plus restreint possible sur la vie sociale, sur les libertés et sur l'activité économique. Tel est le sens des mesures que nous annonçons aujourd'hui qui nous permettent d'avancer sur la ligne de crête entre protection de la population, et des plus vulnérables en particulier, et maintien d'une vie sociale.

Car malgré les mesures déjà prises – et qui produisent leurs effets – nous devons constater la nécessité de freiner rapidement la croissance exponentielle des contaminations. Nous sommes conscients de l'ampleur des restrictions aux libertés que nous amenons, mais ces restrictions temporaires et circonscrites visent à préserver nos libertés et notre prospérité dans le long terme, et à maintenir une vie sociale dans l'immédiat. Chacune et chacun en a besoin. Ainsi, ce n'est pas la peur qui nous guide, mais bien la responsabilité. Grâce aux expériences de la première vague nous savons que nous pouvons surmonter la deuxième. Si nous avons attendu vendredi pour communiquer c'est que nous nous sommes vus à plusieurs reprises cette semaine, hier soir encore, que nous avons consulté le comité

Conférence de presse COVID-19
du 23 octobre 2020

scientifique et le médecin cantonal, que nous avons eu des contacts étroits avec le Conseil fédéral, MM Berset et Parmelin en particulier, et avec les autres cantons. Une leçon que nous avons tiré de la première vague est que les mesures prises doivent être simples, cohérentes, compréhensibles, et si possible coordonnées à l'échelle du pays. Mes collègues Rebecca Ruiz, Philippe Leuba et Cesla Amarelle vous détailleront les mesures que nous avons prises dans leurs domaines de compétences respectifs. En l'absence de Mme Métraux, il me revient d'annoncer la réactivation des instruments institutionnels de gestion de crise.

Ces instruments nous permettent de coordonner de manière efficace les acteurs extra-sanitaires, notamment les forces de police du Canton, et la protection civile et d'avoir une meilleure vue d'ensemble des acteurs, garantie de la cohérence du dispositif, ainsi qu'un pilotage plus fin. Dès lors, le Conseil d'Etat a constaté l'existence d'une « situation extraordinaire » au sens de l'article 12 de la Loi sur la protection de la population, et réactivé le plan ORCA – organisation en cas de catastrophe.

Cette réactivation implique la mise sur pied de l'Etat-major cantonal de conduite EMCC – dirigé par M. Froidevaux. Ayant tiré les leçons de la première vague, nous avons décidé d'établir 4 états-majors régionaux de conduite décentralisés, sous l'organisation de l'EMCC, afin de coordonner au plus proche du terrain les différents partenaires impliqués, notamment les communes. Les forces de l'ordre obéissent donc désormais à une ligne unique de commandement.

Nous ne sommes néanmoins pas dans l' « état de nécessité », que nous avons brièvement connu au printemps et qui impliquait la suspension temporaire de la vie politique. Le Grand Conseil et les autres institutions continuent leur fonctionnement normal dans le respect des règles de protection sanitaire. La réactivation du plan ORCA et de l'EMCC signifie également une communication plus centralisée des autorités, celle-ci se fera par le Bureau d'information de communication du Canton (le BIC) avec un soutien de la cellule communication de l'EMCC.

L'administration cantonale donnera l'exemple en généralisant, là où c'est techniquement possible, le télétravail pour ses employés, afin de minimiser les déplacements et les rencontres de personnes.

J'aimerais terminer cette introduction en disant que le Conseil d'Etat comprend la lassitude de la population, et aussi les craintes très légitimes des personnes dont l'emploi est menacé, ainsi que les secteurs économiques, restauration, tourisme, culture notamment, qui sont particulièrement touchés par les mesures prises. Nous constatons nous-mêmes que certaines mesures peuvent apparaître comme incohérentes avec d'autres, que certaines mesures peuvent sembler cibler tel groupe plutôt que tel autre... Nous avons néanmoins constaté que des clusters d'infection démarrent souvent dans la sphère privée, là où en situation de confiance ou d'intimité les gestes barrières ne sont pas pratiqués – et nous devons limiter les possibilités d'infection.

Nous savons aussi, comme depuis le début de la crise, que ces mesures sont appelées à évoluer, que vraisemblablement la Confédération modifiera son propre dispositif. Nous ferons un suivi quotidien de la situation, et reviendrons régulièrement devant vous pour communiquer l'évolution de celle-ci et les éventuelles adaptations du dispositif cantonal.

Toute la difficulté politique est d'être capable de peser les différents intérêts en jeu, et d'arbitrer, même en situation d'incertitude. Et j'aimerais redire que le but du Conseil d'Etat n'est pas, et ne peut pas être, de créer des restrictions pour elles-mêmes. Nous n'avons pas été élus pour cela.

Nous le faisons car nous sommes unanimement convaincus – de même que les gouvernements des Cantons proches – qu'elles sont nécessaires pour éviter le pire. Et que si elles sont appliquées scrupuleusement, si la population retrouve les gestes barrières, là où il y a eu des relâchements, nous pourrions passer le cap de cette deuxième vague sans ajouter à la crise sanitaire une aggravation de la crise sociale et économique sur le long terme. Telle est notre volonté. Avec l'implication, responsable et solidaire, de l'ensemble de la population, nous y arriverons une deuxième fois.

Je passe maintenant la parole à Mme Ruiz.

Nuria Gorrite

Présidente du Conseil d'État

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

(Seul le texte prononcé fait foi)